Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2016)

Heft: 2139

Artikel: SSR : les éditeurs se trompent de cible : pourquoi un service public de l'audiovisuel fort et généraliste est nécessaire (2 / 2)

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023478

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La procédure envisagée par Thomas Aeschi, qui ne prévoit donc pas de modification du texte de l'ordonnance attaquée, a sans doute contribué à la suite positive donnée le 27 avril dernier à son initiative parlementaire par 120 conseillers nationaux contre 65 et 5 abstentions.

Plus étonnante encore, la décision dans le même sens prise le 26 août dernier, à 8 voix contre 3 et une abstention, par la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats. Il faut savoir que la Chambre des cantons a toujours dit non à l'idée d'un droit de veto parlementaire et même refusé par 20 voix contre 18 l'initiative de l'un de ses membres, le PDC valaisan Jean-René Fournier, qui revendiquait simplement un droit de regard étendu sur les ordonnances du Conseil fédéral.

Avec le succès de la proposition de Thomas Aeschi, que la Commission des institutions politiques du Conseil national pourra désormais formuler, l'insécurité du droit, la confusion des pouvoirs et la dissolution des responsabilités semblent programmées. C'est en tout cas l'avis de l'ancien juge fédéral Heinz Aemisegger (PDC/GR), exprimé récemment dans un commentaire spontané et très sévère, livré dans la *NZZ*.

Sa conclusion, d'une évidence tranquille, est inspirée par le sens commun et surtout le bon sens politique: le Parlement doit se concentrer sur son importante mission de législateur et faire les bonnes lois qui provoqueront les bonnes ordonnances. Charge au Conseil fédéral d'assumer pleinement ses responsabilités gouvernementales.

SSR: les éditeurs se trompent de cible

Pourquoi un service public de l'audiovisuel fort et généraliste est nécessaire (2 / 2)

Jean-Daniel Delley - 25 octobre 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/30149

La concession dont bénéficie la SSR échoit en 2017. Voilà qui stimule les attaques contre la régie et aiguise les appétits des acteurs de la scène médiatique (voir aussi DP 2138).

Ces acteurs, diffuseurs privés comme presse écrite, attendaient du Conseil fédéral qu'il ouvre le jeu en limitant tout à la fois les moyens financiers et l'éventail des prestations de la SSR. Attente déçue puisque dans son rapport le gouvernement confirme la nécessité d'un service public de l'audiovisuel fort et généraliste.

Si le Conseil des Etats a largement suivi cette ligne, la commission du Conseil national a demandé au Conseil fédéral une analyse complémentaire mettant l'accent sur le principe de subsidiarité. En clair, davantage de place pour les prestataires privés.

Quand la concurrence conduit à un appauvrissement de l'offre

Prôner plus de concurrence au motif de favoriser la diversité de l'offre, c'est ignorer que la concurrence fait rage aujourd'hui déjà. En effet, la SSR est confrontée à l'offre de nombreuses chaînes étrangères qui captent plus de 60% de l'audience, la télévision nationale devant se contenter de moins d'un tiers du marché. On est donc loin d'une situation de quasi-monopole où la SSR écraserait ses concurrents. En réalité, ce sont bel et bien les chaînes étrangères captées en Suisse qui représentent les véritables concurrents du secteur privé helvétique.

Par ailleurs, restreindre les ressources financières de la régie et limiter ses prestations à ce que le secteur privé ne peut produire – le principe de subsidiarité – signifierait la fin

d'un service public généraliste. Or c'est en offrant tout à la fois information, culture, musique, sport et divertissement que la régie peut rassembler un vaste public, néanmoins hétérogène dans ses goûts. C'est en disposant de moyens financiers suffisants que la SSR est en mesure de promouvoir une création propre, reflet de la diversité du pays et expression de l'appartenance à une même communauté.

Jamais les acteurs privés ne disposeraient des ressources nécessaires à la production d'une offre généraliste. Contraints par l'exigence de rentabilité, ils se concentreraient sur des produits d'appel susceptibles de générer de l'audience, donc des rentrées publicitaires.

Un affaiblissement de la SSR ne conduirait donc pas à une diversification mais, tout au contraire, à une standardisation de l'offre.

Le service public, un service pour tous les publics

Une SSR affaiblie ne serait plus en mesure de fournir des prestations de nature et de qualité semblables sur l'ensemble du territoire national, alors que cette égalité dans la diversité représente un élément d'identité essentiel dans un pays plurilingue et multiculturel. Francophones et italophones en seraient les premières victimes. En effet, radios et télévisions romandes et tessinoises bénéficient d'une part des recettes de la redevance proportionnellement plus importante que celle que paient leurs habitants. Cette péréquation au bénéfice des minorités linguistiques traduit le respect de la diversité culturelle du pays, une mission de service public que serait bien en peine de remplir un marché livré à la seule concurrence.

Cette exigence de toucher tous les publics justifie la présence de la SSR sur l'internet. Dans la société numérique, les canaux traditionnels de diffusion – radio et TV – et les programmes fixes ne correspondent plus aux pratiques actuelles. Les jeunes notamment picorent à l'aide de leurs tablettes, ordinateurs et autres *smartphones* plutôt qu'ils ne suivent le déroulement linéaire de la programmation. Le Conseil fédéral a bien compris cette évolution, lui qui persiste à priver la SSR de publicité sur l'internet par crainte de nuire aux éditeurs, mais qui se déclare prêt à lever cette interdiction en fonction de l'évolution des revenus publicitaires et de la redevance.

En 15 ans, les éditeurs de presse ont vu fondre de moitié leurs ressources publicitaires, de 3 à 1,5 milliards de francs. La SSR n'en a pas profité puisque le quasi-doublement des revenus de la publicité télévisuelle – 718 millions – a enrichi les seules chaînes étrangères diffusées en Suisse. Sans parler du troisième larron, l'internet, qui s'approprie actuellement plus d'un milliard du gâteau publicitaire. Les éditeurs se trompent donc de cible en accusant la SSR de tous leurs maux, une accusée fort commode pour masquer la lenteur de leur adaptation à la révolution numérique.

Toutes les attaques menées contre la SSR, qu'elles soient frontales, comme la suppression ou la réduction de moitié de la redevance, ou plus sournoises, comme la compétence parlementaire de fixer son montant et d'attribuer la concession, visent très clairement un affaiblissement du service public. Or, on sait à quel point il a contribué à la médiocrité des médias audiovisuels dans les pays qui l'ont favorisé, en particulier au sud de l'Europe.

Cet affaiblissement ne profitera qu'aux chaînes étrangères déjà très présentes en Suisse. Une évolution qui ne semble pas particulièrement inquiéter l'UDC, très présente au front de ces attaques, elle qui aime à se prévaloir de la *«qualité suisse»* et du monopole du patriotisme.

Sur ce sujet, on peut lire avec profit l'ouvrage de Patrick-Yves Badillo, Dominique Bourgeois, Ingrid Deltenre et Gilles Marchand, Medias publics et société numérique. L'heure du grand débat*, Editions Slatkine, 2015.*